

PRÉFET DE LA SAVOIE

**ARRÊTE PREFECTORAL  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU  
COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (C.L.I.C.)  
de la société UGITECH**

LE PRÉFET DE LA SAVOIE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, D.125-29 à D.125-34 relatifs à la création des comités locaux d'information et de concertation ;

VU le code du travail ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2008 portant création du CLIC de la société UGITECH à Ugine;

CONSIDERANT que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Révision Générale des Politiques Publiques a modifié l'organisation territoriale de l'Etat et la désignation des différentes directions départementales ;

CONSIDERANT les changements intervenus dans la direction de l'entreprise concernée et dans le collège des riverains ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté préfectoral du 9 octobre 2008 portant création du CLIC de la société UGITECH susvisé est modifié comme suit :

**Article 2 : Composition**

Le comité est composé des membres suivants ou de leurs représentants, répartis en cinq collèges :

Le collège « administrations » :

- le préfet ou son représentant,
- le directeur de la sécurité intérieure et de la protection civile ou son représentant,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Le collège « collectivités territoriales » :

- M. Philippe GARZON, représentant la commune d'Ugine,
- M. Philippe MASURE, représentant la communauté de communes de la région d'Albertville,
- M. Franck LOMBARD, représentant le Conseil Général de la Savoie, Président du CLIC,

Le collège « exploitants et gestionnaires d'infrastructures » :

- M. Olivier BLEITTON, directeur industriel et chef d'établissement ,
- M. Olivier LALLEMANT, directeur progrès continu et QSE,
- M. Xavier EDMOND, Conseil général - direction des routes – responsable du TDL Albertville-Ugine,

Le collège « riverains » :

- M. Mustapha HADDOU,
- M. Georges CLAVEL,
- M. Martial PERRIN,

Le collège « salariés » :

- M. Régis BOUVIER BANGILLON, membre du CHSCT,
- M. Michel DELAUNAY, membre du CHSCT.

Le reste sans changement.

#### Article 2 :

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Savoie et le chef de l'unité territoriale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Savoie et fait l'objet d'un affichage en mairie d'UGINE pendant un mois.

Fait à Chambéry, le 05 MAI 2011

Le Préfet,



Christophe MIRMAND